

Nombre de Conseillers en
exercice : 29

Séance du 17 DECEMBRE 2020 A 19H00

Présents à la séance : 26

L'An Deux Mil Vingt, le **17 DECEMBRE A 19H00**

Extrait affiché le :
18 décembre 2020

Le Conseil Municipal de Raon l'Étape dûment convoqué et réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. PIERRAT Benoît, Maire.

7ème séance 2020

Présents : M. PIERRAT Benoît, Maire, Mme COÏS Magali, M. CHMIDLIN Stéphane, Mme TRIQUET Nadia, M. RAMBOURG Bernard, Mme ADAM Nathalie, M. COLIN Joël, M. SALÉRIO Philippe, Adjointes et Adjoints, M. BREGEOT Claude, Mme ACCILI Micheline, Mme DEL MASTRO Marie-Claire, Mme PIANT Noëlle, M. CHARDIN Denis, Mme CLANCHÉ Ghyslaine, Mme RUYER Christine, Mme BENOIT Marie-Hélène, M. ROMARY Fabrice, M. FINANCE Michaël, M. GILET Dominique, M. KIZILDAG Murat, Mme DUPONT Virginie, M. BAUDONNEL David, Mme TRARBACH Carole, Mme SCHILLINGER Stella, Mme ELI Emilie, M. PIERRAT-LABOLLE Julien, conseillères et conseillers municipaux.

Absents excusés:

M. TARDIEU François

M. BURGER Emmanuel

Absente excusée ayant donné pouvoir :

Mme FERREIRA-PIERRAT Maria à M. le Maire.

Secrétaire de séance : M. PIERRAT-LABOLLE Julien.

Objet : Acquisition de la parcelle
D n° 1869 Rue Emile Zola.

N°95/2020

Monsieur Philippe SALERIO, Adjoint délégué, soumet au Conseil Municipal le projet d'acquisition auprès des consorts LEHMANN Bruno et Jocelyne de la parcelle cadastrée en section D n° 1869, d'une contenance de 38 ares 11 centiares, attenante à la rive gauche de la Meurthe. Dans le cadre du Plan d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) sur le bassin versant de la Meurthe, sa situation est intéressante dans la perspective de réaliser de futurs aménagements pour lutter contre le risque naturel d'inondation et en réduire les conséquences. La valeur d'acquisition est de 2 286.60 € auxquels s'ajouteraient les frais de notaire à charge de la Commune.

Ces explications apportées,

Et après en avoir délibéré,

C'est unanimement que le Conseil Municipal présent et représenté :

- **Décide** de l'achat de la parcelle cadastrée en section D n° 1869 aux consorts LEHMANN Bruno et Jocelyne au prix de 2 286.60 € + les frais de notaire à charge de la Commune ;
- **Décide** de l'inscription des crédits d'investissement correspondants au budget général 2021 ;
- **Sollicite** de l'Agence de l'Eau Rhin Meuse une aide à l'acquisition foncière ;
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer l'acte d'achat ainsi que tout document afférent au projet.

Ainsi fait et délibéré, en séance les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,
Le Maire,